



# Note de conjoncture

Février 2021

**LOGEMENT  
CONSTRUCTION**



## Construction neuve à La Réunion

La période étudiée est marquée par une crise sanitaire sans précédent. De mi-mars à mi-mai 2020, un confinement imposé a ralenti fortement l'activité économique.

### Janvier 2020 – Décembre 2020

#### Des tendances plus favorables qu'au niveau national

La baisse des autorisations de permis de construire pendant le confinement a été modérée car, à La Réunion, les communes instructrices des autorisations d'urbanisme ont globalement pu fonctionner. La tendance reste à la hausse sur la période.

L'impact a été particulièrement fort pour les mises en chantier qui marquent un recul.

De janvier 2020 à décembre 2020, le nombre de logements autorisés à la construction est estimé à 7 890 à La Réunion, en hausse de 11,3 % par rapport à la même période un an auparavant. Cela s'explique par la forte augmentation sur la période des autorisations de construire pour les logements collectifs (+ 27 %). Les logements individuels sont quant à eux en recul. Au niveau national, les tendances sont à la baisse (- 14 %) pour tous les types de logement.

À La Réunion, le nombre estimé de logements mis en chantier recule (- 6,5 %) par rapport à la même période, un an plus tôt (janvier 2019 à décembre 2019). Les mises en chantier sont en baisse pour les logements individuels (- 5,5 %) ainsi que pour le collectif (- 8,2 %). Les ouvertures de chantier sont globalement en repli (- 7 %) au niveau national.

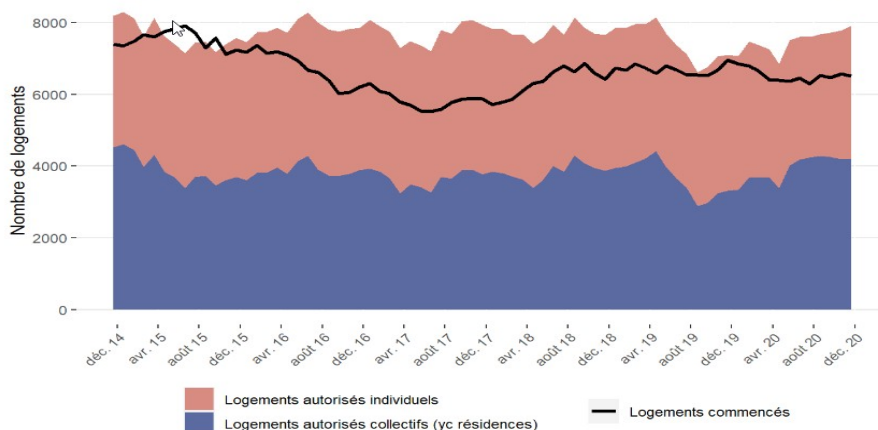
**Nombre de logements autorisés et commencés à La Réunion par type**

	Nombre	Variation cumul sur 12 mois <sup>1</sup> en %	
		La Réunion	France <sup>2</sup>
<b>Janvier 2020 - décembre 2020</b>			
<b>Autorisés dont :</b>	<b>7 890</b>	<b>11,3</b>	<b>-14,7</b>
Individuels	3 710	-2,1	-10,0
• individuels purs	2 430	-6,5	-9,4
• individuels groupés	1 280	7,6	-11,8
Collectifs <sup>3</sup>	4 200	26,9	-17,9
<b>Commencés dont :</b>	<b>6 510</b>	<b>-6,5</b>	<b>-7,0</b>
Individuels	3 120	-5,5	-7,2
• individuels purs	2 050	-10,1	-7,2
• individuels groupés	1 070	4,9	-7,2
Collectifs <sup>3</sup>	3 360	-8,2	-6,8

Source : SDES-Deal, Sit@del2 (mailto:Sit@del2), estimations en date réelle à fin janvier 2021.

<sup>1</sup> Cumul Janvier 2020 - décembre 2020 rapporté au cumul Janvier 2018 - décembre 2019, <sup>2</sup> Hors Mayotte, <sup>3</sup> Y.c. en résidence

**Nombre de logements autorisés et commencés à La Réunion (cumul sur 12 mois)**



Source : SDES-Deal, Sit@del2, estimations en date réelle à fin janvier 2021.

Entre janvier 2020 et décembre 2020, 365 740 m<sup>2</sup> de locaux non résidentiels ont été autorisés à la construction à La Réunion. Les surfaces autorisées baissent de 15 % par rapport à la même période un an auparavant, dû aux secteurs des services publics (- 58 %), de l'artisanat (- 26 %) et des exploitations agricoles (- 19 %). En revanche le secteur du commerce affiche une croissance de la surface autorisée (+ 44 %) : cela s'explique par l'autorisation de permis de construire d'un projet important en 2020.

De janvier 2020 à décembre 2020, 202 440 m<sup>2</sup> de locaux non résidentiels ont été mis en chantier, soit une augmentation de 10 % par rapport à la même période un an auparavant. La baisse la plus marquée est celle des services publics (- 23 %), suivi des entrepôts (- 18 %). Les secteurs de l'hébergement hôtelier (+ 45 %) et de l'industrie (+ 119 %) sont en très forte progression dû au démarrage de gros projets. Le secteur de l'exploitation agricole ou forestière (+ 56 %) est aussi en hausse.

De manière générale, les surfaces concernées étant faibles, les variations en pourcentage sont facilement importantes.

## Prochaine parution : Mai 2021 pour les résultats avril 2020-mars 2021

Surface de plancher des locaux non résidentiels autorisés et commencés à La Réunion

	Nombre	Variation cumul sur 12 mois <sup>1</sup> en %	
		La Réunion	France <sup>2</sup>
<b>Janvier 2020 - décembre 2020</b>			
<b>Locaux autorisés dont :</b>	<b>365 740</b>	<b>-15</b>	<b>-19</b>
hébergement hôtelier	30 270	7	-18
bureaux	46 160	2	-18
commerce	81 640	44	-20
artisanat	8 810	-26	-11
industrie	19 290	-7	-16
exploitation agricole ou forestière	95 520	-19	-15
entrepôt	41 720	-11	-28
service public ou d'intérêt collectif	42 280	-58	-18
<b>Locaux commencés dont :</b>	<b>202 440</b>	<b>10</b>	<b>-16</b>
hébergement hôtelier	5 400	45	-15
bureaux	26 350	8	-20
commerce	42 340	9	-29
artisanat	5 450	8	-13
industrie	15 140	119	-21
exploitation agricole ou forestière	49 960	56	-11
entrepôt	22 680	-18	-12
service public ou d'intérêt collectif	35 110	-23	-16

Source: SDES-Deal, Sit@del2, estimations en date réelle à fin janvier 2021.

<sup>1</sup> Cumul Janvier 2020 - décembre 2020 rapporté au cumul Janvier 2018 - décembre 2019, <sup>2</sup> Hors Mayotte.

### Source et concepts

Tout pétitionnaire projetant une construction neuve ou la transformation d'une construction nécessitant le dépôt d'un permis de construire doit remplir un formulaire relatif à son projet et le transmettre à la mairie de la commune de localisation des travaux. Le projet de permis est traité par les communes, services instructeurs à La Réunion.

Suite à son autorisation, le pétitionnaire pourra soit démarrer les travaux et déclarer l'ouverture de son chantier (DOC), soit abandonner son projet et demander l'annulation. La fin des travaux est signalée par une déclaration spécifique (DAACT), à partir de laquelle est vérifiée la conformité au projet initial.

Les données de Sit@del2 proviennent des formulaires de permis de construire traités par les centres instructeurs. Les mouvements relatifs à la vie du permis (dépôts, autorisations, annulations, modificatifs, mises en chantier, achèvements des travaux) sont exploités à des fins statistiques.

Les informations déclarées dans le formulaire sont transmises mensuellement à la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement de La Réunion.

Les données collectées sont publiques.

### Séries utilisées pour le diagnostic conjoncturel

La conjoncture est appréciée au travers d'estimations en date réelle dans le domaine du logement; les locaux non résidentiels sont suivis grâce aux données en date de prise en compte.

Les **estimations en date réelle** offrent une information directement interprétable pour suivre la conjoncture. S'agissant d'estimations statistiques, leur qualité dépend du volume d'informations exploitées. En conséquence, ces séries ne sont disponibles qu'à des niveaux suffisamment agrégés (départemental au minimum).

Les **séries en date réelle** agrègent l'information collectée (autorisations, mises en chantier) à la date réelle de l'autorisation délivrée par l'autorité compétente, et à la date de la mise en chantier déclarée par le pétitionnaire.

Les **séries en date de prise en compte** agrègent l'information selon la date d'enregistrement de la donnée dans l'application Sitadel2. Par exemple, un permis autorisé en décembre 2016 mais transmis en mars 2017 est comptabilisé dans les autorisations de mars 2017. Une mise en chantier transmise en juin 2017 est enregistrée dans les mises en chantier de juin 2017 quand bien même la construction aurait démarré en janvier 2017.

### Pour en savoir plus

**Sources et méthodes** sur le site internet du service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère de la transition écologique et solidaire.

Représentations graphiques pour l'ensemble des régions <http://dreal.shiny.developpement-durable.gouv.fr/sitadel/>

**Directeur de la publication :** Philippe GRAMMONT

**Réalisation :** DEAL Réunion/Service Connaissance, Évaluation, Transition Écologique /Cellule Évaluation et Statistiques

Tél : 0262 40 26 47 / Mél : statistiques.deal-reunion@developpement-durable.gouv.fr

**Rédaction :** Caroline Coudrin et Armande Jogama

**Gestion Sit@del :** Armande Jogama

Vous pouvez télécharger les notes de conjoncture sur notre site : [www.reunion.developpement-durable.gouv.fr](http://www.reunion.developpement-durable.gouv.fr)

© Deal 2020